



---001

N° _____/MIDEC/WTZ

27 FEB 2023

Zouerate, le _____

Avis d'appel à candidatures internes

En application de l'article 2.1.1 de l'arrêté 811/PM du 17 aout 2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination des présidents et les membres des commissions de passation des marchés publics (CPMP), la Wilaya de Tiris Zemmour envisage de proceder au recrutement de hauts cadres en qualité de membre de la commission de passation des marchés publics (CPMP) de la Wilaya.

Les postes à pourvoir sont :

- Un (01) Président ;
- Quatre (04) membres

les membres de la commission de passation des marchés publics (CPMP) sont choisi parmi, suivant une procédure de sélection transparente et compétitive par appel à candidature interne, parmi les fonctionnaires ou contractuels de l'autorité contractante et, le cas échéant, les autres fonctionnaires ou contractuels de l'Etat et de ses démembrements, ayant chacun dans son domaine, les qualifications et l'expérience jugées nécessaires pour assumer la fonction de membre de la CPMP.

Ils doivent avoir une expérience minimale en marchés publics et répondre, au moins, à l'un des profils suivants :

- ❖ Spécialiste en passation des marchés publics ;
- ❖ Juriste, administrateur civil ou inspecteur principal du trésor (administrateur des régies financières dans l'ancien statut) ;
- ❖ Economiste ;
- ❖ Ingénieur ;
- ❖ Tout autre profil dont la compétence serait jugée équivalent.

La procédure de sélection se fera sur la base des critères de probité, d'intégrité morale, de qualification et d'expérience.

Les conditions de qualification et d'expérience pour concourir sont notamment les Suivants :

Tâches	Profil		
	Diplômes	Autres	Expériences
<p>Président</p> <p>-Il préside la commission des marchés publics ; Il est chargé de conduire la procédure de passation de marchés de l'autorité contractante</p>	<p>Un diplôme universitaire niveau minimum (BAC +4 ans) en : Administration, économie, gestion, finances, droit, ingénierie ou tout autre domaine jugé pertinent</p>	<p>-Maitrise de l'Arabe et /ou du français.</p> <p>-bonne connaissance de l'outil informatique.</p>	<p>Générale : 10 ans au minimum</p> <p>Spécifique : Avoir au moins 3 ans dans le domaine des marchés publics et /ou des procédures d'achat applicables, en vertu des textes réglementaires des marchés publics.</p>
<p>Membres :</p> <p>Membre de la commission de passation des marchés publics (CPMP) de la Wilaya</p>	<p>Un diplôme universitaire niveau minimum (BAC +4 ans) en : Administration, économie, gestion, finances, droit, ingénierie ou tout autre domaine jugé pertinent</p>	<p>Maitrise de l'Arabe et /ou du français.</p> <p>-bonne connaissance de l'outil informatique</p>	<p>Avoir au moins 3 ans dans le domaine des marchés publics.</p> <p>Avoir une expérience minimale dans le domaine des marchés publics et des procédures d'achat applicables en vertu des textes réglementaires des marchés publics.</p>

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- 1- Une lettre de motivation manuscrite (en arabe ou en français) adressée au président de la commission de sélection de la Wilaya de Tiris Zemmour ;
- 2- Un curriculum vitae détaillé et certifié sur l'honneur ne dépassant pas 3 pages.
- 3- Des copies certifiées des diplômes
- 4- Des documents ou attestations justifiant l'expérience du candidat.
- 5- Un extrait de naissance.

Il est rappelé aux candidats que (i) la présentation d'un dossier incomplet ou comportant une fausse déclaration entraîne son rejet systématique, (ii) toute expérience non attestée ne sera pas prise en en considération et (iii) il ne sera pas demandé de documents aux candidats après la clôture du délai dépôt des dossiers de candidature.

Le dossier de candidature doit être déposé sous pli fermé avec la mention unique « candidature à un poste de Président de la CPMP - Tiris Zemmour » ou « candidature au poste de Membre de la CPMP- Tiris Zemmour » au plus tard le 17/03/2023 à 12h GMT au secrétariat central de la Wilaya de Tiris Zemmour.

La procédure de sélection se déroulera comme suit :

Phase de procédure	Critères de notes
Examen de la recevabilité et de la conformité des dossiers de candidature.	Liste des pièces demandées et conformité aux diplômes et l'âge requis
Evaluation de la qualification, de la compétence et de l'expérience des candidats dont les ont jugées recevables.	80 points
Entretiens avec les candidats retenus	20 points

Le processus de sélection sera supervisé par une commission ad-hoc créée à cet effet par Monsieur le Wali.

NB. Seuls les candidats éligibles seront convoqués à passer l'entretien oral.

Les candidats retenus à l'issue du processus de sélection doivent fournir les originaux des diplômes.

Zouerate, le 01 mars 2023

Mohamed EL Moctar OULD ABDI

